



DATE : 2 mai 2018

**Séance du Conseil Général  
sous la présidence de Mme la Présidente  
Marielle Corboz**

**CONSEIL GENERAL**

Présents : 30 Conseillers généraux                      majorité = 16                      Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

**CONSEIL COMMUNAL**

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier, Guido Flammer.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Marielle Corboz
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 décembre 2017
3. Comptes 2017
  - 3.1. Comptes de fonctionnement
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
  - 3.2. Comptes d'investissements
    - présentation, commentaires
    - rapport de la commission financière
    - approbation
  - 3.3. Ristourne d'impôts : information
4. Demande d'un crédit pour la mise en séparatif et réfection du tapis à la Ruelle du Bugnon
5. Approbation du règlement du Conseil Général de la commune de Cugy
6. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets
7. Election du/de la Président(e) du Conseil Général pour 2018
8. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil Général pour 2018
9. Election d'un scrutateur en remplacement de M. Dominique Torche
10. Election d'un scrutateur suppléant pour la période administrative
11. Informations communales
12. Divers.

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE MARIELLE CORBOZ**

Mme la Présidente Marielle Corboz salue les conseillères et conseillers généraux, conseillère et conseillers communaux de Cugy et Val-de-Charmey, la presse ainsi que le public pour cette séance ordinaire du Conseil Général de Cugy et déclare ouverte cette

DATE : 2 mai 2018

séance du CG. Elle relève que ce soir nous avons le plaisir d'accueillir des invités de marque. En effet, une délégation du Conseil Communal de Val-de-Charmey, M. le Syndic Yves Page et Mmes Clémentine Rime Genoud et Gabriella Richoz ont répondu positivement à l'invitation que leur a adressé le bureau du Conseil Général, nous nous en réjouissons et nous les remercions.

La conjonction de deux éléments nous a amené à lancer cette invitation : d'une part l'acceptation début mars des citoyens du Val-de-Charmey d'introduire un Conseil Général dans leur commune dès la prochaine législature soit en 2021 et d'autre part l'aboutissement du travail de la Commission du Conseil Général qui a planché sur l'élaboration du règlement du Conseil Général de la commune de Cugy et qui est soumis ce soir à notre approbation. Introduit à Cugy en 2011, nous en sommes à notre 2<sup>ème</sup> législature de Conseil Général et si la première fut émaillée de quelques tensions dues à des erreurs de jeunesse, elle nous a servi à ne pas réitérer ces mêmes erreurs pour la législature actuelle. Lors du verre de l'amitié qui sera servi à la clôture de notre assemblée, l'occasion sera donnée aux uns comme aux autres de partager avec le Conseil Communal du Val-de-Charmey notre expérience tant au niveau de l'exécutif que du législatif.

Le Conseil Général souhaite également la bienvenue à la nouvelle conseillère générale Mme Yolande Galley, pour le groupe Unité communale, en remplacement de M. Dominique Torche, démissionnaire pour raisons de santé.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. les conseillers généraux Bastian Bersier pour le groupe Unité communale, Raphaël Grandgirard pour le groupe Unis pour Cugy et Manuel Pires pour le Parti socialiste.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 15 du 13 avril 2018, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune. Elle rappelle que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

Mme la Présidente Marielle Corboz demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 13 DECEMBRE 2017**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas lu ce soir. Mme la Présidente Marielle Corboz demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

## **3. COMPTES 2017**

### **3.1. Compte de fonctionnement 2017**

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat salue les personnes présentes et nous fait un bref rappel sur le cadre légal à savoir :

DATE : 2 mai 2018

- Le conseil communal est chargé d'arrêter les comptes de la commune et de ses établissements (art 95 LCo)
- de les transmettre dans les délais à l'organe de révision (art. 98d al. 2 LCo),
- à la commission financière
- puis finalement aux conseillers généraux

Chaque conseiller a reçu le rapport de gestion des comptes 2017 avec le détail de chaque dépense par rapport au budget. Elle ne va donc pas entrer dans les détails mais souligner quelques chiffres importants. En préambule, elle remercie la boursière communale pour la tenue des comptes de la commune. Elle relève le résultat exceptionnel de l'exercice qui se solde avec un bénéfice de Fr. **97'501.06** après des amortissements obligatoires de Fr. 180'692.-, des amortissements supplémentaires de Fr. 586'289.75 et une réserve pour la réparation du toit et de la façade de la salle de sport pour Fr. 200'000.-.

Quelques autres chiffres :

- **Charges** : essentiellement des charges liées moins importantes que prévues mais dont la plus importante est celle de l'enseignement (24,05%), soit – 1,84%
- **Produits** : impôts, le plus important les impôts des personnes physiques + 12,65%

Le tableau récapitulatif est présenté. Elle reste à disposition pour tout complément d'informations.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie Mme Currat pour cette présentation et donne la parole à M. Gilles Zwahlen, président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe qu'en date du 9 avril dernier, une délégation de la commission financière a participé au rapport final de la révision des comptes communaux 2017. Lors de cette séance, Fiduservice SA, notre organe de révision, représenté par M. Fabrice Corminboeuf, expert finance et controlling diplômé, s'est montré très rassurant par rapport à la qualité du travail de notre comptable. Aussi, aucune erreur n'a été décelée dans la comptabilité de notre commune. L'organe de révision atteste dans son rapport établi le 09.04.2018 que l'organisation et la gestion de la comptabilité étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires. Fiduservice SA recommande d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

Pour sa part, la commission financière s'est réunie le 16 avril dernier pour examiner l'exercice comptable de notre commune arrêté au 31.12.2017. C'est avec plaisir qu'elle nous fait part du résultat de son analyse :

- Tout d'abord, elle souhaite remercier et féliciter la boursière communale pour l'excellente tenue de la comptabilité ainsi que pour les commentaires y relatifs.
- Le compte de fonctionnement dégage un bénéfice brut, avant amortissements et réserves de Fr. 931'297.31.
- Le Conseil Communal a décidé de procéder à des amortissements supplémentaires pour Fr. 633'796.25 et de créer une réserve pour la réparation de la toiture pour Fr. 200'000.-. Le solde, soit Fr. 97'507.06 représente le bénéfice net de l'exercice 2017.

Le commentaire sur les comptes de fonctionnement nous renseigne de façon claire sur les variations enregistrées. La situation financière de notre commune est positive pour la quatrième année consécutive et peut être qualifiée de bonne pour l'exercice comptable écoulé. La commission financière, en se basant sur le travail de révision de la fiduciaire, ainsi que sur le résultat de son examen, donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver le compte de fonctionnement de l'exercice 2017 tel que présenté. Elle remercie le Conseil Communal et son administration pour sa bonne collaboration.

DATE : 2 mai 2018

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie M. Zwahlen et donne la parole aux différents représentants des groupes :

Mme Tatiana Veth nous informe que le groupe « Unité communale » a examiné avec intérêt les comptes de fonctionnement présentés et tient à relever le bon travail de l'administration communale et du Conseil Communal ainsi que la qualité des documents fournis. Sur la base de ces documents le groupe « Unité communale » propose d'accepter les comptes de fonctionnement 2017.

Mme Marie-Claude Borgognon nous fait part que le groupe « Unis pour Cugy » a pris connaissance du compte de fonctionnement 2017 et n'a pas de questions supplémentaires. Il recommande de les accepter et félicite le Conseil Communal et le bureau pour l'excellent travail.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que le groupe « Parti socialiste » a pris connaissance avec satisfaction des comptes de la commune pour l'année 2017. C'est en effet pour la 5<sup>ème</sup> fois consécutive que ceux-ci présentent un résultat positif et exceptionnel. En examinant plus en détail ce résultat, il constate que les rentrées fiscales sont maintenant stables et sont partout supérieures à ce qui a été budgétisé. Il constate que la population de notre commune n'est donc pas négative et il faut admettre qu'elle génère pour l'instant plus de produits que de charges. Concernant les taxes communales, le poste « ordures ménagères » a été couvert à plus de 96%, ce qui ne sera peut-être plus le cas pour l'avenir vues les décisions prises l'année dernière pour la gestion et l'élimination de nos déchets. L'approvisionnement en eau est couvert à 100% et a même permis un versement à la réserve de plus de Fr. 17'000.-. Les frais d'épuration sont également couverts à 100%, avec une attribution à la réserve de près de Fr. 50'000.- et tout ceci sans augmentation des taxes qui, il faut le dire, sont déjà dans la moyenne supérieure à d'autres communes. La gestion des coûts est bien maîtrisée et il félicite le Conseil Communal pour sa bonne gestion. La dette par habitant est maintenant descendue à Fr. 1'775.- ce qui est vraiment très bas pour une commune de notre importance. Toutefois avec les investissements décidés dernièrement pour la salle polyvalente et le CO, celle-ci va rapidement reprendre l'ascenseur. Le groupe « Socialiste » recommande donc d'approuver ces excellents comptes de fonctionnement et remercie le Conseil Communal et son administration pour sa présentation claire et précise.

Mme la Présidente Marielle Corboz demande s'il y a des questions au sujet des comptes de fonctionnement 2017.

M. Olivier Vonlanthen relève que dans le slide présenté au sujet des amortissements supplémentaires, le chiffre montré ne correspond pas au chiffre présent dans les comptes ; il demande d'où vient la différence.

Mme Vanessa Currat répond que la différence provient des dépenses d'investissements 2017 qui n'ont pas suscités d'emprunts. Ces investissements ont donc été entièrement amortis. L'explication est donnée dans le rapport de gestion des comptes 2017.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie les intervenants et soumet le compte de fonctionnement 2017 au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

DATE : 2 mai 2018

Le compte de fonctionnement 2017 est accepté à l'unanimité.

### **3.2. Compte des investissements 2017**

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale, responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat nous informe que là aussi, les documents ont été joints à la convocation. Elle nous donne quelques informations :

- Le montant total des investissements (sans les taxes) s'élève à Fr. 593'082.40 contre Fr. 781'300.- budgétisé soit 75,91% du budget.
- Le plus important investissement prévu est l'achat du terrain en ZIG pour Fr. 1'000'000.- dont Fr. 601'149.45 de payé à ce jour et un amortissement exceptionnel de Fr. 547'506.50.
- La dette brute s'élève à Fr. 5'579'395.26 et par habitant à Fr. 1'775.13 pour 1690 habitants soit une diminution de 34,42% par rapport à 2016. En comparaison, la dette moyenne du canton (2016) s'élève à Fr. 3'112.-/habitant et la dette moyenne du district de la Broye (2016) à Fr. 3'584.-/habitant. La fortune de la commune au 31.12.2017 s'élève à Fr. 3'948'891.80.

Si le résultat des 5 dernières années est bénéficiaire, ceci est dû à :

- Un effort certain des citoyens suite à l'augmentation importante des impôts en 2013 (+10%)
- Des investissements modestes depuis 5 ans
- Une progression des recettes fiscales des personnes physiques sous-estimée
- Une maîtrise des coûts
- Une situation conjoncturelle favorable.

Cependant, le Conseil Communal préconise la prudence pour les prochaines années car il y aura des dépenses importantes (homes, CO, transports scolaires), des investissements sur des projets communaux tels que la salle polyvalente et une prise en compte de l'équité des contribuables par rapport aux investissements.

Pour terminer, elle nous informe qu'elle est à disposition pour tout complément d'informations.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie Mme Currat pour ces informations et donne la parole à M. Gilles Zwahlen, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Gilles Zwahlen nous informe qu'en date du 16 avril dernier, la commission financière s'est réunie pour examiner les comptes d'investissements arrêtés au 31.12.2017. Ceux-ci représentent des charges de Fr. 593'082.40 alors que le budget prévoyait des dépenses pour Fr. 781'300.-- et des produits de Fr. 325'157.65 alors que le budget ne prévoyait aucun produit.

- Concernant la Route du Savua, les travaux sont terminés et nous avons comptabilisé une subvention cantonale pour Fr. 81'048.15. La réalisation du projet final se solde par un dépassement de budget de Fr. 85'520.70, soit 8.7 %
- Nous relevons les taxes de raccordement à hauteur de Fr. 200'127.-- pour les nouvelles constructions.
- Plusieurs autres projets sont toujours en cours, les commentaires dans le message sur les comptes d'investissements nous renseignent sur l'avancement des travaux de chaque poste.

La commission financière, en se basant sur le travail de révision de la fiduciaire, ainsi que sur le résultat de son examen, donne un préavis favorable et propose donc au Conseil

DATE : 2 mai 2018

Général d'approuver les comptes d'investissements de l'exercice 2017. Elle remercie le Conseil Communal et son administration pour les informations détaillées fournies.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie M. Zwahlen pour son rapport et donne la parole aux différents représentants des groupes.

Mme Tatiana Veth nous informe que le groupe « Unité communale » propose d'accepter les comptes d'investissements 2017.

Mme Marie-Claude Borgognon nous fait part que le groupe « Unis pour Cugy » approuve les comptes d'investissements 2017 et propose de les accepter.

M. Jean-Pierre Grandgirard nous informe que le groupe « Parti socialiste » a examiné les comptes d'investissements 2017 dont les dépenses sont conformes au budget. Il remarque que les taxes de raccordements à l'eau et à l'épuration pour les nouvelles constructions ont rapporté la somme exceptionnelle de Fr. 244'000.-. Pour le reste, ils n'ont pas d'objection à formuler et ils remercient le Conseil Communal pour le bon suivi de ces investissements. Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes d'investissements 2017 tels que présentés.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie les intervenants et soumet les comptes d'investissements 2017 au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Les comptes d'investissements 2017 sont acceptés à l'unanimité.

**3.3. Ristourne d'impôts : information**

Mme la Présidente Marielle Corboz nous informe que lors de l'élaboration de l'ordre du jour de cette assemblée du Conseil Général, la façon de traiter ce point n'était pas définie par le Conseil Communal qui a finalement décidé de nous le présenter sous forme d'une information. Ceci explique le fait que ce point soit traité dans les comptes et non dans le point 11 dévolu aux informations communales. Aucune décision ne sera donc prise à ce sujet lors de la séance de ce soir. Cependant, la procédure étant inédite, elle ouvrira le débat à la fin de la présentation de Mme la CC Vanessa Currat à qui elle donne la parole.

Mme Vanessa Currat nous informe que lorsqu'il y a des résultats exceptionnels comme ces cinq dernières années, et comme vu dans la presse, le Conseil Communal doit se poser la question de comment utiliser les excédents ? Outre les amortissements exceptionnels et les réserves, une rétrocession d'impôts est possible. Le Conseil Communal doit toutefois analyser la situation de la commune, à savoir ses charges, ses recettes et ses investissements futurs. Elle doit également élargir son étude au contexte régional/cantonal/fédéral : PF-17 – utilisation des excédents cantonaux – le plan comptable 2021 qui va changer passablement la gestion des comptes puisqu'on ne pourra plus faire d'amortissements exceptionnels et nous n'aurons plus cette marge de -5% sur le résultat des comptes. Ensuite, la question se pose de savoir à qui on ferait cette baisse d'impôts : personnes physiques ? Personnes morales ? Comment : au moment des comptes ou du budget ?

Elle nous présente une analyse des résultats des 5 dernières années qui montrent :

- Taux d'impôts élevé : 90%

DATE : 2 mai 2018

- Progression fiscale des personnes physiques sous-estimée car elle représente environ 10% et on a planifié 1%
- Maîtrise des coûts & Situation conjoncturelle favorable

Il faut cependant mettre cela en relation avec la prudence pour les prochaines années par rapport aux charges prévues : homes, CO, transports scolaires, aux investissements sur les projets communaux : salle polyvalente et l'équité des contribuables par rapport aux investissements. Il faut également se poser la question s'il est juste que les contribuables d'aujourd'hui doivent supporter tous les investissements pour le futur et si cette charge des investissements ne doit pas être reportée sur les utilisateurs.

Une analyse de la progression de l'impôt a été effectuée en prenant en compte les résultats de la planification financière 2018-2021. On constate qu'avec cette simulation, le résultat 2019 serait bénéficiaire pour Fr. 422'550.- alors que la dernière planification financière prévoyait un déficit de Fr. 113'000.-. Concernant la question d'un éventuel impact sur la péréquation financière, une ristourne d'impôt n'a pas d'impact sur cette dernière car elle est calculée sur le potentiel fiscal de la commune et ses besoins financiers (ISB). Pour terminer, elle nous informe que l'effet d'une baisse d'un point sur l'impôt des personnes physiques représente environ Fr. 90'000.- de rentrées fiscales en moins sur les comptes de fonctionnement. Le Conseil Communal a toutefois décidé de ne pas proposer de rétrocession sur les comptes 2017. L'examen de la situation a été conduit et la question sera revue régulièrement.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie Mme Currat pour ces explications et donne la parole à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen, président de la commission, nous informe que la commission financière a discuté avec le Conseil Communal de cette rétrocession/ristourne d'impôt. Cette dernière a décidé de se pencher plus en détail sur cette question pour la prochaine séance du Conseil Général de la planification financière.

Le débat est ouvert :

M. Pierre-André Grandgirard relève qu'il est agréable de se voir informés sur la possibilité d'une ristourne d'impôt. Merci et félicitations au Conseil Communal et à l'administration pour l'excellente gestion des deniers publics ces dernières années. Il rappelle qu'il est contre la constitution de réserves trop importantes affectées à des activités qui doivent s'autofinancer, pour citer l'eau potable, l'épuration et les déchets. Pour les impôts, la situation est différente. L'embellie financière de ces dernières années est certes de bon augure, notre capacité d'investissement est passée de Fr. 750'000.- à Fr. 14'000'000.- mais elle est également trompeuse. D'une part nous avons peu investi récemment et d'autre part les défis à venir sont colossaux. Le CO et la rénovation de la salle polyvalente, les homes, l'école primaire, pour ne citer qu'eux, pèseront lourd dans les budgets communaux à venir. Il n'est guère agréable de payer ses impôts même si les revenus fiscaux sont proportionnels aux revenus réalisés. Personnellement une taxation fiscale en hausse est souvent signe d'une nature généreuse et d'un labeur bien récompensé. C'est donc aussi avec une satisfaction qu'on paie des impôts qui contribuent à la bonne santé de la dette communale. Il propose donc au Conseil Communal, fort de ces arguments, de maintenir le cap et d'éviter une ristourne d'impôt qui sera un soulagement très éphémère pour le citoyen.

M. Olivier Vonlanthen rejoint les propos de M. Grandgirard et relève qu'on a voté lors des précédents conseils généraux plus de Fr. 12'000'000.- d'investissements, Fr. 6'000'000.- pour la salle, Fr. 5'000'000.- pour le CO avec le préciput, Fr. 1'000'000.- pour l'aménagement de l'accès au CO, sans compter les homes, la STEP. Un autre grand facteur à prendre en compte c'est le MCH2, nouveau plan comptable du canton de Fribourg, avec

DATE : 2 mai 2018

lequel on ne sait pas où on va si ce n'est qu'on devra revaloriser tout notre patrimoine. Jusqu'à aujourd'hui nous avons dû souvent utiliser le crayon rouge ce qui a eu des conséquences sur notre village, notamment sur les routes, les chemins de remaniement. Il pense qu'on a une embellie financière qui est intéressante mais on doit aussi regarder pour avancer et faire ce qu'on n'a pas pu faire par manque de moyens. Aujourd'hui on peut respirer un peu, profitons de nous mettre à jour en vue des investissements qui vont arriver. Une fois qu'on aura mis à jour et qu'on aura investi nos Fr. 12'000'000.- et qu'on saura ce qui va se passer avec le MCH2 dès 2021, on pourra reprendre le discours et réfléchir si on peut ou pas faire une ristourne.

**4. DEMANDE D'UN CREDIT POUR LA MISE EN SEPARATIF ET REFECTION DU TAPIS A LA RUELE DU BUGNON**

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Yannick Bersier, responsable du dicastère de l'eau et épuration.

M. Yannick Bersier nous informe que comme mentionné dans le message, le Conseil Communal demande un crédit pour la mise en séparatif et la réfection du tapis à la Ruelle du Bugnon. En effet, suite à la mise à l'enquête publique du Groupe E Celsius pour raccorder le gaz, depuis le coin de la parcelle de M. Vincent Overney jusqu'à l'habitation de M. César Sandoz, le Groupe E Celsius a prévu de passer le tuyau PE pour le gaz dans la route de la Ruelle du Bugnon. Profitant de ces travaux, le Conseil Communal souhaite raccorder en séparatif les différentes maisons se trouvant le long de cette ruelle qui se trouvent encore en système unitaire. Le montant du crédit est de Fr. 150'000.- qui sera financé par un emprunt bancaire avec un intérêt de 2%, soit Fr. 3'000.- et un amortissement de 4%, soit Fr. 6'000.- à charge du compte de fonctionnement. A noter que l'emprunt sera fait uniquement si les liquidités ne permettent pas le financement immédiat de ce crédit. Il précise également qu'une discussion est en cours avec le Groupe E pour une éventuelle participation de leur part pour ces travaux. Le montant de Fr. 150'000.- ne tient pas compte de leur participation.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie M. Yannick Bersier pour ces informations et donne la parole au président de la commission financière pour son rapport concernant cette demande de crédit.

M. Gilles Zwahlen nous informe que la commission financière juge opportun cette demande de crédit, profitant des travaux du Groupe E Celsius, afin de mettre en séparatif la Ruelle du Bugnon et de faire la réfection du tapis qui est en mauvais état. Comme indiqué dans le message, cette mise en séparatif sera financée par un emprunt bancaire avec un intérêt de 2% et un amortissement de 4%. La commission financière donne un préavis favorable.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie M. Zwahlen et donne la parole aux différents représentants des groupes.

Mme Justine Fontana nous informe que le Groupe « Unité communale » propose d'accepter la demande de crédit pour la mise en séparatif et la réfection du tapis à la Ruelle du Bugnon.

M. Raphaël Grandgirard nous informe que le groupe « Unis Pour Cugy » approuve le choix de mettre en séparatif la Ruelle du Bugnon, félicite le Conseil Communal pour cette initiative et propose d'accepter cette demande de crédit supplémentaire.

M. Claude-Alain Mast nous informe que le groupe « Parti socialiste » tient à rappeler ici que les crédits d'investissements doivent être présentés lors des séances de budgets de



DATE : 2 mai 2018

décembre et de ce fait toute demande de crédit en cours d'année doit avoir un caractère d'exception et/ou d'urgence. Il attend du Conseil Communal qu'il ne prenne pas l'habitude de ce fait. Ceci étant dit, il souhaite connaître le nombre de maisons touchées par cette mise en séparatif et quand les travaux devraient avoir lieu. De plus, il semble judicieux de se poser les questions suivantes :

- Cela vaut-il la peine de mettre une conduite en séparatif pour moins d'une dizaine d'habitations concernées sachant que le coût des travaux est relativement élevé ?
- A quoi servent les Fr. 265'000.- de réserves pour l'épuration des eaux ?
- A quoi servent les Fr. 135'000.- de réserves pour les routes ?
- N'y-a-t-il pas d'autres endroits qui mériteraient une mise en séparatif comme les anciens quartiers de villas ou d'immeubles ?
- N'y-a-t-il pas d'autres routes plus mal en point qui mériteraient une réfection du tapis ?
- Cela est-il une priorité pour notre commune ?

Le groupe « Parti socialiste » pense que ce crédit pourrait attendre la prochaine séance du budget où l'on nous présentera les conséquences d'investissements supplémentaires ainsi que l'augmentation des coûts du CO sur nos futures finances.

M. Yannick Bersier répond qu'en ce qui concerne le caractère d'urgence, on peut dire oui, car on veut profiter des travaux du Groupe E Celsius qui sont prévus d'ici l'automne. On profite qu'ils doivent ouvrir la route pour poser la conduite et refaire le tapis qui est actuellement en mauvais état. A noter que les constructions dans ce secteur sont terminées. Il y a aussi les collecteurs qui sont en mauvais état et on se doit de séparer les eaux claires des eaux usées, on le verra dans la présentation de la Step régionale par notre syndic dans les infos communales. Le Conseil Communal est conscient qu'il y a d'autres secteurs qui sont en unitaires, secteurs pour lesquels nous devrions également faire les travaux de mise en séparatif en essayant également de profiter d'autres travaux.

Concernant les taxes, le Conseil Communal a prévu un financement mais il est clair que si l'on a assez de liquidités on ne va pas emprunter.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Marielle Corboz soumet le point 4 : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 150'000.- pour la mise en séparatif et la réfection du tapis à la Ruelle du Bugnon au vote.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 2**

Cet investissement et son financement sont acceptés.

**5.    APPROBATION DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE CUGY**

Mme la Présidente Marielle Corboz nous informe qu'avant de donner la parole à son Président Vincent Grandgirard, elle tient à remercier les membres de cette commission du Conseil Général soit Mme Chantal Pache, M. Jean-Gabriel Meylan et Mme Tatiana Veth pour le travail accompli.

M. Vincent Grandgirard nous informe que c'est un plaisir de présenter le règlement du Conseil Général. Il nous donne différentes informations :

- ❖ La commission a travaillé durant une année sur ce règlement.
- ❖ Les sources ont été puisées dans les bases légales cantonales et autres règlements similaires (p. ex. Belfaux, Rue, Vuadens, Attalens, Marly).

DATE : 2 mai 2018

- ❖ Le projet a été soumis pour préavis au Service des communes et à la Préfecture de la Broye qui ont fait des minimes corrections.
- ❖ Suite à cela le règlement a été corrigé et soumis pour approbation par le Service des communes, lequel a demandé qu'il puisse servir de modèle pour les autres communes intéressées.

Chacun ayant reçu le règlement, ce dernier ne sera pas lu. Cependant les articles suivants sont relevés :

- Réunion préparatoire (art. 5) : pour l'organisation de la séance constitutive avec le doyen d'âge et un délégué de chaque groupe (art. 2).
- Attributions du bureau (art. 14) : démontre l'importance du bureau.
- Commissions – possibilités de faire des propositions minoritaires (art. 16, al. 4) exprimées dans une commission qui puissent également être présentées devant le Conseil Général et puissent également être soumises au vote du Conseil Général. Il faut cependant un minimum de voix.
- Convocations : il a été rajouté, sur demande du secrétariat communal et du Conseil Communal, la possibilité, si le Conseil Général le décide, de les adresser par courrier électronique (art. 18, al. 1, let. a), cette façon de faire pourra être votée lors de la prochaine séance. En principe cela se fait lors de la première séance constitutive. Il y a aussi que les messages et documents relatifs à l'ordre du jour envoyés avec la convocation et mis à disposition dès leur envoi aux membres (art. 18, al. 3) soient mis à la disposition du public et au secrétariat communal.
- Saisine du Conseil Général (art. 20) : indique à partir de quand c'est le Conseil Général plutôt que le bureau qui est compétent (NB: dès la réception de la convocation).
- Déroulement des séances du Conseil Général (art. 27 ss.) :
  - propositions concernant l'ordre des objets à traiter (art. 28, al. 2)
  - entrée en matière / proposition de non-entrée en matière ou de renvoi (art. 29 et 30)
  - discussion :
    - règlements mis en discussion article par article (art. 31, al. 2)
    - propositions d'amendements et contre-propositions (art. 31, al. 3)
    - votes : ordre des votes (art. 32) et vote d'ensemble (art. 33)
  - motion d'ordre (art. 35) : modification du cours des débats
  - propositions (art. 36 ss.) : demandes au Conseil Communal d'étudier un problème et de présenter un rapport au Conseil Général
  - questions (art. 41) : questions au Conseil Communal
  - liste des questions et des propositions (art. 42) : suivi
- Procès-verbal : doit être rédigé dans les vingt jours (art. 44, al. 2) et mis à disposition dès sa rédaction (art. 44, al. 2), avec indication de son caractère provisoire jusqu'à son approbation (art. 44, al. 3)
- Référendum facultatif (art. 47)
- Initiative (art. 48 ss.)

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie M. Grandgirard pour sa présentation et donne la parole à M. le Syndic.

M. Alexandre Vonlanthen félicite l'initiative du Conseil Général d'avoir créé un règlement qui bien entendu n'est pas du ressort du Conseil Communal. Il soulève toutefois un point qui concernera la tâche du Conseil Communal à savoir l'article 18 lettre b sous convocations qui dit : « *par publication dans le bulletin communal d'information, sur le site internet de la commune ou dans la Feuille officielle au moins dix jours avant la date de la séance* ». Partant du principe que la Feuille officielle est obligatoire, le « ou » devant Feuille officielle

DATE : 2 mai 2018

est superflu et le bulletin communal d'information ne paraît pas chaque fois avant le Conseil Général puisqu'on le fait lorsqu'on a de la matière, soit environ trois fois par année, donc le ou devrait être plutôt après dans le bulletin communal d'information ; voici la remarque du Conseil Communal.

M. Vincent Grandgirard répond que ce point a été discuté ; il ne sait cependant pas ce que la loi sur les communes dit. A ce sujet, Mme Tatiana Veth nous donne connaissance de l'article de la loi sur les communes qui dit à l'art. 38 al. 4 : « *La convocation et les documents qui l'accompagnent sont mis à la disposition du public et des médias dès leur envoi aux membres ; les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont en outre annoncés par un avis dans le bulletin communal ou dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance.* » On modifiera donc : « *par publication dans le bulletin communal d'information ou sur le site internet de la commune et dans la Feuille officielle au moins dix jours avant la date de la séance* ».

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions ou remarques, Mme la Présidente Marielle Corboz soumet le règlement du Conseil Général avec la modification ci-dessus au vote.

**Vote :**

**Approbation : 30    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le règlement du Conseil Général de la commune de Cugy est approuvé à l'unanimité avec sa modification. Le groupe de travail est remercié par acclamation.

**6.    APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS**

Mme la Présidente Marielle Corboz nous informe qu'avant de donner la parole à M. Guido Flammer, conseiller communal en charge du dossier, dans le message que chacun a reçu concernant ce point en particulier, il est noté que « dans sa séance du 13 décembre 2017, le Conseil Général a refusé le règlement présenté par le Conseil Communal, ce n'est pas le cas, sinon ce point ne pourrait être traité. La formule « Le Conseil Général a reporté l'approbation du règlement relatif à la gestion des déchets, est plus juste. Elle donne la parole à M. Guido Flammer.

M. Flammer nous informe que le règlement soumis ce soir est dans sa version définitive comme mentionné dans le message. Seule modification suite à la séance du 13 décembre 2017 :

Article 19 al. <sup>3</sup>

<sup>3</sup> En cas d'arrivée ou de départ de la commune, la taxe de base est calculée proportionnellement à la durée de domicile.

Les autres interventions lors de la séance du 13 décembre concernent le règlement d'exécution relatif à la gestion des déchets qui est de la compétence du Conseil Communal. Les questions soulevées seront prises en compte dans ce règlement, ceci après examen par le Conseil Communal.

Mme la Présidente Marielle Corboz le remercie pour ces explications et donne la parole aux conseillers généraux.

L'assemblée n'ayant pas de questions ou remarques, Mme la Présidente Marielle Corboz soumet le règlement sur la gestion des déchets au vote.

DATE : 2 mai 2018

**Vote :**

**Approbation : 26    Avis contraire : 0    Abstention : 4**

Le règlement relatif à la gestion des déchets est approuvé.

**7.    ELECTION DU DE LA PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2018**

Mme la Présidente Marielle Corboz nous informe que selon le tournus des présidents convenus en début de législature, la main appartient cette année au Parti socialiste. Elle prie donc le responsable du groupe de nous présenter sa ou son candidat.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti socialiste » a le plaisir de proposer un homme d'expérience, une personne déjà rompue à cet exercice et une personne ayant une connaissance pointue de notre commune, le groupe « Parti socialiste » propose M. Jean-Pierre Grandgirard.

Ce point étant un débat organisé, Mme la Présidente Marielle Corboz, invite les rapporteurs des groupes à s'exprimer.

Mme Chantal Pache nous informe que le groupe « Unité communale » soutient la candidature à la présidence de M. Jean-Pierre Grandgirard du groupe socialiste.

M. Jacques Marquet nous fait part qu'à son tour, le groupe « Unis pour Cugy » accepte la candidature de M. Jean-Pierre Grandgirard à la présidence du Conseil Général.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **M. Jean-Pierre Grandgirard qui est élu à la présidence du Conseil Général pour l'année 2018 à l'unanimité par acclamation.**

M. Jean-Pierre Grandgirard se dit très honoré par la confiance faite par ses collègues du Conseil Général en lui confiant la présidence de l'assemblée pour l'année à venir. Après deux dames qui durant deux années nous ont charmés de leurs propos, confiance est faite à l'ancien et pour cela il les en remercie. Notre Conseil Général entame maintenant sa vitesse de croisière et après avoir gommé ses défauts de jeunesse durant la première législature et adopté ce soir un nouveau règlement, nous pouvons donc voir l'avenir avec confiance et faire du bon travail au service de notre commune. Les excellents comptes que nous venons d'accepter tout à l'heure prouvent que notre ménage communal fonctionne et que nos institutions exécutives et législatives se sentent responsables et travaillent main dans la main pour le bien de toute la population. Malgré l'existence du Conseil Général dans notre commune, notre population peut aussi se prononcer, ce qu'elle a d'ailleurs fait dernièrement, avec le référendum qui a été largement accepté et qui oblige nos deux conseils à se remettre à l'ouvrage sur le dossier même si pour cela l'Etat devra aussi revoir sa copie. Nos institutions politiques sont bien rôdées et fonctionnent parfaitement, les objets soumis doivent être débattus et discutés ouvertement par les membres du Conseil et les décisions prises sont acceptées sur la base d'une démocratie. L'évolution de ce principe démocratique permet à tout en chacun de s'exprimer librement, ce que l'on a pu lire dernièrement dans la presse et plus particulièrement dans les années 1968. Ayant été profondément marqué par cette période, c'est peut-être pour cette raison qu'il a toujours gardé son esprit critique malgré ses origines paysannes de Cugy. Il remercie l'assemblée de l'avoir écouté et se réjouit de présider les prochains conseils généraux en collaboration avec le bureau et la bienveillance des membres du Conseil Général.

DATE : 2 mai 2018

**8. ELECTION DU OU DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU CONSEIL GENERAL POUR 2018**

Mme la Présidente Marielle Corboz nous informe que selon le tournus des présidents convenus en début de législature, la main appartient cette année au groupe « Unis pour Cugy ». Elle prie donc le responsable du groupe de nous présenter sa ou son candidat.

M. Vincent Grandgirard nous fait part que le groupe « Unis pour Cugy » a le plaisir de proposer la candidature de M. Laurent Overney. Agriculteur à Cugy, il connaît parfaitement sa commune qu'il a vu évoluer durant plusieurs années ; dévoué et engagé, il a officié comme conseiller communal il y a fort longtemps et il est conseiller général depuis l'instauration de ce nouvel organe législatif. Le groupe est heureux qu'il ait accepté de mettre à disposition son expérience et ses connaissances au service de la commune en tant que vice-président du Conseil Général pour l'année à venir.

Ce point étant un débat organisé, Mme la Présidente Marielle Corboz, invite les rapporteurs des groupes à s'exprimer.

Mme Chantal Pache nous informe que le groupe « Unité communale » soutient la candidature à la vice-présidence de M. Laurent Overney pour l'année 2018.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti socialiste » valide la candidature de M. Laurent Overney.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **M. Laurent Overney qui est élu à la vice-présidence du Conseil Général pour l'année 2018 à l'unanimité par acclamation.**

M. Laurent Overney relève que c'est avec émotion et fierté qu'il accepte cette élection à la vice-présidence de notre législatif. Il se réjouit de participer encore plus activement à la vie communale et aux décisions futures prises pour la communauté. Il espère être digne de la confiance placée en lui ce soir et remercie les membres de son groupe pour leur soutien. Il souhaite également une excellente et enrichissante année présidentielle à M. Jean-Pierre Grandgirard qui pourra se référer au nouveau règlement.

**9. ELECTION D'UN SCRUTATEUR EN REMPLACEMENT DE M. DOMINIQUE TORCHE**

Mme la Présidente Marielle Corboz invite le groupe « Unité communale » à nous présenter sa ou son candidat.

Mme Justine Fontana nous informe que M. Bastian Bersier est membre du groupe « Unité communale » et en sa fonction de scrutateur suppléant, a accepté de reprendre le poste de scrutateur à la suite de la démission de M. Dominique Torche. Le groupe « Unité communale » le félicite et le remercie.

Ce point étant un débat organisé, Mme la Présidente Marielle Corboz, invite les rapporteurs des groupes à s'exprimer.

M. Jacques Marquet nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » soutient la candidature de M. Bastian Bersier.

DATE : 2 mai 2018

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Parti socialiste » soutient la candidature de M. Bastian Bersier.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **M. Bastian Bersier qui est élu scrutateur à l'unanimité par acclamation.**

#### **10. ELECTION D'UN SCRUTATEUR SUPPLEANT POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

Mme la Présidente Marielle Corboz invite le groupe « Unité communale » à nous présenter sa ou son candidat.

Mme Aurélie Haenni nous informe que le groupe « Unité communale » propose Mme Valérie Burton comme scrutatrice-suppléante.

Ce point étant un débat organisé, Mme la Présidente Marielle Corboz, invite les rapporteurs des groupes à s'exprimer.

M. Jacques Marguet nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » soutient la candidature de Mme Valérie Burton.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Parti socialiste » soutient la candidature comme scrutatrice-suppléante Mme Valérie Burton.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Valérie Burton qui est élue scrutatrice suppléante pour la période administrative à l'unanimité par acclamation.**

#### **11. INFORMATIONS COMMUNALES**

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. le Syndic.

M. Alexandre Vonlanthen félicite, au nom du Conseil Communal, les nouveaux élus de la soirée et plus particulièrement M. Jean-Pierre Grandgirard, président pour la 3<sup>ème</sup> fois.

Il nous donne quelques informations :

→ Conseil Général du 4 juillet : le Conseil Communal n'a pas suffisamment de matière pour le maintien de cette séance actuellement, toutefois il faut nous laisser encore un mois avant que vous ne l'effaciez de vos agendas. Le Bureau du Conseil Général sera contacté à la fin du mois pour voir si on annule ou non.

→ STEP : après une douche ou chasse d'eau, on ne se préoccupe pas de ce qui se passe quand on est un citoyen lambda. Mais voilà, il y a tout un travail de l'ombre derrière ces gestes anodins, comme des canaux, le plus souvent en séparatif, et depuis 30 ans une STEP entre ces canaux et la rivière. Comme déjà dit à maintes reprises, notre STEP est en bout de course et nous devons penser à l'avenir. Comme on a pu le lire dans les journaux dernièrement, la STEP régionale de l'Eparsse doit faire un grand pas en avant cette année, puisque nous devons créer l'association ou plutôt le Conseil Général doit créer l'association, puisque c'est lui qui devra valider ces statuts en fin d'année. Ce n'est pas encore la construction à l'écran, mais une nouvelle STEP de taille identique.

Côté finance : le coût de construction est évalué avec une certaine prudence, bien que nous ayons déjà réussi à diminuer l'estimation de 75 à 55 mio. Il faut s'attendre à une augmentation d'environ Fr. 100'000.-/année sur le poste STEP pour notre commune.

DATE : 2 mai 2018

Nous avons encore des travaux ponctuels à faire pour sortir certaines eaux claires parasites (eaux qui n'ont pas à être traitées), ce qui permettra de faire baisser le coût. Le coût du traitement est nettement diminué par rapport à maintenant et la qualité augmentée. C'est simplement les frais financiers qui pèsent lourd dans la balance, puisqu'il le répète, c'est bien la STEP qui va emprunter et non les communes. Pour bien comprendre tout ça, il nous informe qu'une séance est prévue le 3 juillet prochain destinée cette fois aux législatifs vaudois mais également aux législatifs fribourgeois. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de lui. Il encourage une à deux personnes par groupes à assister à cette séance d'information.

→ ZIG : il nous fait, au moyen du plan, une présentation globale du projet car ce dernier touche plusieurs dicastères. S'il devait y avoir des questions précises, elles pourront être posées dans les divers aux responsables de dicastères. Plusieurs précisions sont données :

- C'est un important travail et nous avons eu la chance d'avoir la possibilité d'améliorer le tout de manière coordonnée dans un court laps de temps.
- Présentation de la nouvelle entrée de la place de parc de la salle : il est prévu de démonter l'ancien abattoir afin de faire l'entrée et la sortie du parc. Cela représente environ Fr. 20'000.- du budget voté pour l'élargissement du chemin de Vesin.
- Le chemin de Vesin va être élargi comme il a été présenté lors du budget. Les travaux devraient normalement débiter à l'automne 2018 en même temps que l'agrandissement de la salle qui va commencer par l'agrandissement, ensuite les salles du sous-sol et la salle devrait être immobilisée de janvier 2019 à janvier 2020.
- Concernant le CO, le projet est tel qu'il a été mis à l'enquête préalable. Les bâtiments sont : A = scolaire / B = salle de sport double / C = parascolaire (réfectoire, étude, salles spécialisées et bien entendu la bibliothèque communale). L'enquête préalable est actuellement en cours et l'enquête publique devrait être déposée en octobre. Le délai pour le référendum financier aura lieu le 10 février car nous dépassons les 20 mio. Des soirées d'informations à la population auront lieu les 10 et 17 janvier 2019. Le début du chantier est prévu pour mars 2019. La fin des travaux printemps 2021, ensuite aménagement puis rentrée scolaire 2021. Concernant le coût, comme mentionné dans la presse, ce dernier prévoit un dépassement de +20% pour se situer à Fr. 31.5 mio. En fait, c'est une augmentation du budget mais une économie. En effet, des travaux prévus en 2<sup>ème</sup> étape seront effectués en 1<sup>ère</sup> étape, notamment en ce qui concerne le réfectoire.

Aménagements extérieurs : la piste du 100 m sera déplacée le long du terrain de foot et son emplacement actuel deviendra la place de fête du village – le terrain de basket sera également supprimé et reconstruit sur la place du CO. A noter que toutes ces infrastructures seront à disposition des sociétés locales du village. Un arrêt de bus sera créé à l'entrée du village et un chemin piétonnier créé pour l'accès au CO. Cet arrêt servira de porte d'entrée du village sur la route principale. Le chemin permettra de séparer les flux entre les véhicules et les piétons. L'arrêt de bus sera permanent. Plusieurs négociations sont actuellement en cours avec le CO quant aux coûts et entretien de ces infrastructures extérieures. L'organisation du flux des personnes est expliquée dans sa globalité et les craintes exprimées lors des séances du Conseil Général ont été étudiées et prises en compte.

Mme Vanessa Currat nous donne une information sur le camp de ski suite à la décision du Tribunal Fédéral sur la gratuité de l'enseignement de base. Cette gratuité s'applique à tous les moyens nécessaires à l'enseignement obligatoire ce qui exclut notamment la facturation aux parents, non seulement des moyens d'enseignement, du matériel scolaire, mais aussi des frais pour les excursions et les camps obligatoires. Or cela comprend le camp de ski à l'exception des frais de repas. Dans tous les cas, quelle que soit la situation, le Conseil Communal a décidé de maintenir le camp de ski l'année prochaine ; le chalet a d'ailleurs

DATE : 2 mai 2018

déjà été réservé. Autre information, comme paru dans la presse, une plateforme a été créée par l'Association des communes pour trouver des solutions de financement pour ces camps et autres activités suite à cette décision du Tribunal. Un questionnaire a été rempli par toutes les communes et nous attendons des nouvelles à ce sujet, sachant toutefois que nous avons déjà adopté notre règlement scolaire dont l'article prévoit que nous pouvons demander une participation aux parents par rapport à ces camps. On reviendra lors d'un prochain Conseil Général avec les éventuelles modifications à apporter à notre règlement dès que nous aurons un retour de ce groupe de travail.

Elle nous informe également qu'en ce qui concerne notre responsable d'établissement, du fait de la fusion qui avait été prévue ou du moins discutée entre les cercles scolaires de Cugy, les Montets, Nuvilly à la précédente législature, nous avons bénéficié d'une dérogation pour avoir un seul responsable d'établissement pour les deux cercles. Nous avons été informés récemment que cela venait à son terme et que chaque cercle scolaire devra avoir son responsable d'établissement. Comme cela est arrivé un peu tard, le canton a décidé de prolonger cette dérogation d'une année supplémentaire, soit pour l'année scolaire 2018/2019 M. Alexandre Kaehr restera responsable d'établissement pour les deux cercles. Cette situation sera cependant changée pour la rentrée 2019/2020.

M. Guido Flammer relève que la commune possède un chemin pédestre et également un ElsanaTrail sur son territoire. Il demande à chacun de respecter ces parcours et surtout de ne pas les utiliser avec des VTT car ces derniers démolissent les chemins. Dès lors, en cas de demande, merci d'informer les demandeurs que les chemins ne sont pas faits pour les VTT.

Concernant la déchetterie, la commune a eu une séance à Sévaz pour les premiers trois mois d'utilisation afin de faire le point sur les avantages et désavantages. Il nous donne les statistiques de la récolte des déchets durant ces trois mois. Concernant les ordures ménagères, on se rend compte que certains habitants de notre commune vont déposer leurs déchets dans d'autres communes et vice-versa. Il se peut dès lors que l'on se pose la question de si on change le compacteur pour un plus petit ou pas. A voir sur le long terme.

M. Yannick Bersier nous rappelle que les règlements sur l'eau potable et l'eau usée ont été votés lors de la séance du mois de juillet 2017. Le règlement sur l'eau potable a été refusé et le règlement sur l'eau usée accepté. Suite à cela un groupe de citoyens a lancé un référendum lequel a été accepté par votation le 4 mars dernier. Suite à cela le Conseil Communal a décidé de convoquer les initiants du référendum pour une discussion. Lors de cette séance étaient présents : MM. Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Jean-Pierre Grandgirard et le Conseil Communal. Cette séance a eu lieu le 29 mars 2018 et le Conseil Communal a décidé de créer une commission pour discuter de ces règlements. Cette commission sera constituée de 3 membres du Conseil Général, un membre par groupe, et de deux membres du Conseil Communal, M. Vonlanthen et lui-même. Lors de cette séance, il a été pris la décision de travailler non pas seulement sur le règlement des eaux usées mais également sur celui de l'eau potable. Planning : ce soir nomination de la personne de chaque groupe ensuite convocation d'une séance au début de l'été afin de pouvoir présenter les éventuelles modifications de ces deux règlements et lors d'une prochaine séance du Conseil Général voter ces deux règlements.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Marielle Corboz passe au point 12 de l'ordre du jour.

## **12. DIVERS**

Mme la Présidente Marielle Corboz donne lecture d'un courrier d'une partie des membres du Conseil des parents, adressé au Bureau du Conseil Général concernant la sécurité aux abords de l'école de Vesin. Cette demande n'étant pas du ressort du législatif, elle demande



DATE : 2 mai 2018

au Conseil Communal de se pencher sur la question et de nous donner une réponse que le bureau se chargera de transmettre à ce groupe de parents.

M. le Syndic répond que le Conseil Communal a également reçu une copie de ce courrier et qu'il va et a déjà entrepris certaines démarches à ce sujet et les Taxomex posés nous donneront des bonnes informations sur les vitesses dans ce secteur.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie M. Vonlanthen et donne la parole aux conseillers généraux.

M. Jean-Gabriel Meylan demande que la liste des délais, demandée suite au règlement du Conseil Général, soit jointe aux procès-verbaux des séances du Conseil Général et mise à jour en fonction de l'avancement de ces délais. Autre question au sujet de la demande de M. Guido Flammer au sujet des sentiers pédestres, il pense que si les VTT sont interdits on devrait également interdire les chevaux.

M. Flammer répond que normalement il ne devrait pas y avoir de chevaux sur ces chemins. Cependant si quelqu'un constate qu'il y a des chevaux, il suffit d'en informer le Conseil Communal qui se chargera d'intervenir.

M. le Syndic confirme qu'il y a eu des chevaux mais le cas s'est bien amélioré donc pas de VTT, pas de chevaux.

M. Jean-Gabriel Meylan revient sur l'aménagement nouveau du CO, places de parc devant le terrain de foot, nous avons voté un budget concernant l'aménagement par rapport à la route d'accès jusqu'à la parcelle du CO, il a été dit précédemment que les coûts liés à ces nouvelles discussions feront l'objet de discussions et négociations avec le CO bien évidemment, donc ce qui veut dire que s'il y a des coûts supplémentaires pour la commune ceux-ci feront l'objet d'une demande d'investissement auprès du Conseil Général et de la commission financière.

M. Raphaël Grandgirard demande, au niveau des Taxomex, quelle vitesse est prise en compte pour les statistiques, sachant que ces indicateurs de vitesse prennent deux à trois fois la vitesse ? Est-ce que c'est la première vitesse qui est prise en compte ou la deuxième ou troisième ? D'autre part, il prend la vitesse bien avant le 50 km/h. donc à voir pour les statistiques.

M. Alain Bürgy répond qu'il ne sait pas mais on va se renseigner.

M. Jacques Monnard revient sur la lettre des parents d'écoliers fréquentant l'école à Vesin. A son avis, cet appel doit nous interpeler : il convoque notre engagement à la faveur du bien commun car cette doléance exprimée ici établit bien la réalité des sentiments d'insécurité qui prévalent lorsqu'on est parent de qui est scolarisé à Vesin. Les risques d'accidents, exactement à cette interface "*déplacement des écoliers – densité de trafic*" sont difficilement admissibles. Tandis que les mesures de sécurisation sur toutes sortes d'installations ludiques, que les réglementations en matière de bâtiments publics, d'activités de piscine & sportives plus généralement, de moyens de transport, sont légion, nous devrions assumer que des petits soient quotidiennement exposés à la cinématique tonitruante de tonnes et de tonnes en défilé quasi continu à ces heures de pointes ?? Devrions-nous toujours accepter que ces enfants soient à la merci de la moindre perte de notre vigilance, de celles des encadrants & accompagnants ?? Personne ne niera que la trajectoire de tous ces engins roulants n'admet la coïncidence de la trajectoire des petits d'homme que sous peine de leur faire subir leur mortifère & impitoyable loi ! Et de surcroît nul n'est à l'abri des trajectoires

DATE : 2 mai 2018

folles à 50km/h sur le non-trottoir, et au-delà... Il est donc d'avis de répondre en s'appropriant véritablement de ce souci de nos citoyens, et en cherchant à tout prix une solution ! Et là il pèse ses mots.

M. Laurent Overney revient sur la ZIG et notamment sur les places de parc et la future zone villageoise qui va prendre des places de parc ; il aimerait des précisions sur les places de parc qui seront à disposition.

M. Alexandre Vonlanthen répond que le Conseil Communal se bat pour ne pas perdre de places de parc. Actuellement nous avons des places de parc situées le long du hangar, ces dernières n'existeront plus. La quarantaine de places de parc faites sur le site du CO seront à disposition de la commune hors des horaires scolaires. On retrouve quasiment la totalité de ces places de parc sur le site du CO. Sur la place de parc de la grande salle, on ne devrait pas en perdre ; elles seront déplacées et certaines créées. On devrait par conséquent même en gagner.

M. Pierre-André Grandgirard déclare, en préambule, ses gains d'intérêts ; étant agriculteur, propriétaire forestier, membre du Club à Travers Cugy, membre fondateur de la désormais mythique course à travers Cugy qui fêtera sa trentième édition le 1<sup>er</sup> juin prochain, et il fréquente assidûment, en courant deux fois par semaine, dans les magnifiques forêts de notre commune. Nous avons la chance de vivre dans une commune avec un territoire diversifié extrêmement propice à la pratique du sport en plein air et à la promenade pédestre, ceci tant le Conseil Communal avec la réalisation et le financement du sentier pédestre communal, tant le Club à Travers Cugy avec les très fréquentés et appréciés parcours Elsana l'ont bien montré. Malheureusement, l'exploitation forestière régionale a mis à mal plusieurs chemins forestiers, notamment dans la forêt des Esserts et dans une moindre mesure dans la forêt des Invuades. Bien qu'il puisse comprendre que l'exploitation forestière puisse occasionner des dégâts importants aux chemins surtout les hivers doux où les sols ne gèlent pas pour assurer l'importance des engins de débardage. Mais ce qui l'exaspère particulièrement c'est d'une part le choix de la période la plus pluvieuse de l'hiver pour effectuer ces travaux lourds de débardage et d'autre part une remise en état qui tarde et ne profite pas d'un beau mois d'avril sans pluie ceci malgré le message placardé qui annonce une remise en état durant le printemps. Bien que le printemps ne soit pas terminé et en comparaison des bonnes conditions agricoles c'est inacceptable. Les utilisateurs de ces chemins forestiers qu'ils soient promeneurs, coureurs à pied, vététistes ou encore cavaliers n'ont pas de droit exclusif mais méritent un peu de considération. En cas de précipitation ces chemins, plus particulièrement celui de la forêt des Esserts, qui est fréquenté par les utilisateurs du sentier pédestre, du parcours Elsana et de la course à travers Cugy, ces chemins ne sont praticables qu'avec des bottes hautes en cas de précipitations. Il déplore ces négligences qui tachent l'estime qu'il a pour le dur métier de forestier-bûcheron. Il souhaite que le Conseil Communal intervienne à qui de droit afin que les remises en état soient effectuées avant le 1<sup>er</sup> juin, date de l'édition anniversaire de la course à travers Cugy. Cette manifestation au rayonnement cantonal est aussi une carte de visite pour notre dynamique commune.

Autre question : pour revenir sur la présentation de M. le Syndic, de la ZIG, il se pose la question si le chemin de Vesin, devant le CO, restera ouvert au trafic ou non ?

M. Alexandre Vonlanthen répond que comme l'a dit M. Alain Bürgy au mois de décembre, le chemin sera annulé à l'entrée de la place de parc jusqu'au bout de la ZIG. Il n'y aura pas de trafic devant le CO.

DATE : 2 mai 2018

M. Pierre-André Grandgirard pense que cela posera problème aux agriculteurs de devoir faire un demi-tour pour accéder à leurs parcelles, comme par exemple lors d'un chargement de betteraves.

M. le Syndic répond qu'effectivement il ne sera plus possible de passer et il faudra trouver une solution, notamment pour la betterave faire le tas à l'autre bout par exemple. Il n'y aura plus de trafic agricole devant le CO et à noter aussi que la chèvre va être aussi déplacée. On veut sortir la circulation à cet endroit à cause de la sécurité des élèves. On prend note de cette remarque et état de fait.

Concernant les chemins forestiers, M. Guido Flammer répond que la cause du mauvais état des chemins forestiers est principalement due à qu'il y a eu un cours de forestier qui tombait vraiment dans la pire des périodes. Actuellement il y a deux personnes de la Corporation d'Estavayer qui s'occupent de la remise en état de ces chemins. D'ici deux à trois semaines cela devrait être faits. Il va cependant prendre contact avec la Corporation forestière à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. le Syndic qui souhaite dire un mot pour la Présidente : « *Marielle, tu as su mener ce Conseil Général avec panache et fermeté, et je pense qu'une certaine journée te restera gravée dans ta mémoire autant que dans la mienne, tellement elle nous aura fait sués. Merci pour ton job ! Ton dévouement. Tu auras su mener le tout de mains de maître jusqu'à ton dernier jour comme première citoyenne, puisque tu l'as agendée le jour de ton anniversaire !* »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Marielle Corboz nous informe qu'avant de clore cette séance et de nous inviter à partager le verre de l'amitié, elle souhaite nous remercier pour la confiance témoignée tout au long de cette année. Cette année fut parfois un peu mouvementée, l'importance des points traités le justifiait, mais elle retient surtout qu'elle a été très riche d'enseignement. Elle remercie les diverses commissions qui l'ont invitée à assister à leurs débats, elle pense que c'est l'un des rôles essentiels d'une ou d'un président du Conseil Général que de veiller au bon déroulement de ces séances. Elle transmet donc avec bonheur la clochette présidentielle à son successeur, Jean-Pierre Grandgirard, à qui elle souhaite bien du plaisir dans cette fonction.

La séance est levée, il est 22 h 05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

La Secrétaire :

Marielle Corboz

Sylvia Bersier